

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 16
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2019/211

L'an deux mille dix-neuf et le 05 décembre à 19 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Monique MARTIN, Roger LACOME, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul COMPAGNET

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Laurent LAGES, François DABEZIES et Alain DUCASSE

Objet : Lancement d'un marché de transport à la demande pour le service assuré par la commune de Saint-Arroman

Considérant que la Région a défini de nouveaux critères pour l'organisation du transport à la demande à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant que la CCPL a souhaité prendre la compétence de délégation de service de transport à la demande sur l'ensemble de son périmètre administratif au 1^{er} janvier 2020,

Considérant qu'il faut définir les conditions d'exercice de ce service sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le conseil communautaire a souhaité que le service tel qu'il était assuré jusqu'à présent ne soit pas interrompu tant que les conditions ne sont pas clairement définies,

Considérant que la commune de Saint-Arroman assurait un service de transport à la demande en régie, destiné aux personnes qui souhaitent se rendre au marché de Lannemezan le mercredi et au supermarché le vendredi,

Le Président propose de lancer un marché de transport à la demande dans le cadre de la mission assumée par la commune de Saint-Arroman.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- D'autoriser le Président à lancer un marché public pour l'exécution du service exposé,
- D'autoriser le Président à signer tout acte, et engager toutes les démarches utiles.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 12 DEC. 2019



Accusé de réception en préfecture
065-200070787/2019/205-2019-211B-DE
Date de télétransmission : 12/12/2019
Date de réception préfecture : 12/12/2019